

Le Tribunal judiciaire d'Arras s'étend sur 348 communes réparties en 5 intercommunalités principales :

- CUA, Communauté urbaine d'ARRAS
- Ternoiscom, SAINT-POL SUR TERNOISE
- Campagnes de l'Artois, AVESNES LE COMTE
- Sud Artois, BAPAUME
- Osartis, VITRY EN ARTOIS
- outre quelques communes du bassin minier autour d'AVION

Actions notamment menées par le tribunal judiciaire d'Arras dans la lutte contre les violences conjugales :

- Convention Préfecture du Pas-de-Calais / Union nationale des taxis – Facilitation de la mobilité des victimes de violences conjugales
- Accompagnement de l'auteur de violences conjugales avec éloignement – Dispositif dédié aux zones rurales, éloignées d'Arras - Communauté de communes du Ternois

Focale sur : Le dispositif d'accompagnement de l'auteur de violences conjugales avec éloignement Home des Rosati

Créé en 2008 **le dispositif Home des Rosati** fédère plusieurs partenaires :

- Le Coin Familial (hébergement) :

Dès sa sortie de garde à vue, la personne mise en cause dans une affaire de violences intrafamiliales fait l'objet d'une mesure d'éviction du domicile. Elle rejoint une des 10 places du « Home des Rosati » (8 pour des hommes, 2 pour des femmes) où elle aura l'obligation de résider durant le temps de la mesure judiciaire.

- L'ASEJ (association socio-éducative et judiciaire) :

Cette association de contrôle judiciaire veille au respect strict des obligations et interdictions mises à la charge de la personne suivie (interdiction de contact, obligations de soins et de travail, etc.). Tout manquement est signalé au procureur de la République et peut déboucher sur une incarcération.

Outre le contrôle, l'ASEJ et le Coin Familial accompagnent la personne dans ses démarches d'insertion ou de réinsertion.

- SOLFA (solidarité femmes accueil) :

Une équipe de psychologues prend en charge les auteurs de violences intrafamiliales tant en entretiens individuels qu'en groupes de paroles organisés à raison de 3 soirs par semaines durant le temps de la mesure. Il s'agit d'un suivi spécifique axé, notamment, sur les conditions du passage à l'acte.

Selon la gravité des faits et les antécédents de l'auteur le dispositif est mis en place dans 2 cadres :

- 1) **Le classement sans suite.** Si l'auteur suit sans incident l'ensemble du parcours durant une durée moyenne de 3 mois, le dossier sera classé sans poursuites, sauf commission de nouveaux faits dans le délai de 6 ans.
- 2) **Le contrôle judiciaire.** Pour les auteurs déjà connus ou pour les faits d'une plus grande gravité le parcours doit être suivi durant une durée de 3 à 4 mois avant la date du jugement. Le tribunal appréciera les conditions du suivi et l'évolution du prévenu pour fixer sa peine.

Sur 129 personnes accueillies au Home des Rosati entre 2014 et 2017, le taux de récidive ultérieure a été de 13,08% contre un taux moyen de 40,5% au niveau national.

En parallèle du dispositif, les victimes sont accompagnées par France Victimes 62

Contacts utiles :

ARRAS	SAINT POL SUR TERNOISE
--------------	-------------------------------

Unités de la compagnie de gendarmerie d'ARRAS et commissariat de police d'ARRAS Assistante Sociale en Commissariat et Gendarmerie Commissariat de Police d'Arras Boulevard de la liberté 62 000 ARRAS <u>06.33.76.68.97</u> <u>03.21.24.50.69</u>	Unités de gendarmerie de la compagnie de SAINT POL 06.77.96.18.19.
---	---